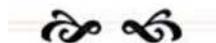


COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2018

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent
- Délégation de service public : signature de l'avenant n°1
- Marchés publics :
 - Protocole transactionnel avec l'entreprise SAFEGE
 - Marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - Marchés techniques
- Budget/finances
 - Actualisation des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiements prévisionnels annuels (CP) et gestion financière du projet
 - Attribution de subventions pour l'installation de kits satellites
- Règlement général sur la protection des données (RGPD) : autorisation d'adhésion à l'ADICO
- Ressources humaines :
 - Renfort temporaire d'activités de la Direction administrative et financière
 - Actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP)
 - Contrat groupe d'assurance des risques statutaires : résultats de la consultation et adhésion
 - Protection sociale : complémentaire santé et risque prévoyance
- Point d'avancement du projet FTTH
- Questions diverses



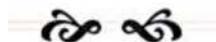
Le Comité Syndical s'est réuni le mercredi 17 octobre à 10 heures, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexé.

Madame LUCOT-AVRIL ouvre la séance

Madame DESSAUX Annic est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



Madame LUCOT-AVRIL souhaite apporter une précision quant à la date avancée du présent Comité Syndical : les approches budgétaires sont habituellement présentées en novembre, mais au vu de l'absence annoncée de Séverine VOGEL pour congé maternité, elle a souhaité avancer la présentation.

- **Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent**

Le compte rendu du Comité Syndical du 12 juillet 2018 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



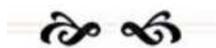
- **Délégation de service public : signature d'un avenant n°1**

Madame LUCOT-AVRIL présente la proposition d'un avenant à la Délégation de Service Public (D.S.P) validée en novembre 2017.

Elle précise que le contrat de D.S.P prévoyait un programme de 190 000 prises FttH avec la possibilité d'une tranche supplémentaire de 40 000 prises. Le présent avenant permet d'acter ce nouvel objectif d'une couverture totale du territoire à 230 000 prises. De plus, l'avenant intègre également le transfert du réseau de montée en débit, construit ou repris par SMN.

Il est rappelé au Comité Syndical que ces chiffres constituent des estimations, à confirmer et affiner par les relevés de terrain réalisés dans le cadre des marchés d'études actuellement en cours d'exécution.

À l'unanimité, les Membres du Comité Syndical autorisent Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit, et à signer tout acte administratif y afférent.



Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur CHUPIN Directeur Général de Seine-Maritime Numérique.

- **Marchés publics :**

- **Protocole transactionnel avec l'entreprise SAFEGE**

Monsieur CHUPIN indique que, très rapidement, le contrat de Maîtrise d'œuvre signé avec l'entreprise SAFEGE sur le marché subséquent n°1 en 2015 n'a pas donné satisfaction, du fait notamment de nombreux retards dans la délivrance des prestations d'études.

Après de longues discussions, il a donc été convenu de rechercher une solution à l'amiable avec l'entreprise, permettant aux deux Parties de se désengager par une résiliation consensuelle, définitive et économiquement équilibrée.

Il s'agit donc ici de soumettre aux Membres l'approbation du protocole transactionnel.

Ce protocole prend en compte, du côté du SMN le paiement de prestations qui avait été suspendu pendant le litige et de l'autre côté, les pénalités infligées à SAFEGE avec le remboursement de l'avance forfaitaire.

Il reste donc à la charge du SMN 5 522 € afin de solder définitivement ce contrat.

Nous poursuivons tout de même le déploiement sur le marché subséquent N°1 par une nouvelle organisation avec les entreprises de travaux et une maîtrise d'œuvre dorénavant assurée par SMN.

Monsieur CHUPIN précise que ce protocole inclut une clause de non recours.

À l'unanimité, les Membres du Comité Syndical autorisent Madame la Présidente à signer une convention portant protocole transactionnel avec la société SAFEGE

- **Autorisation de lancement et signature de marchés publics**

Monsieur CHUPIN présente ici plusieurs marchés à renouveler. Il s'agit dans un premier temps du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui arrive à échéance au mois de janvier prochain et de marchés d'assistances techniques complémentaires.

Marché d'AMO :

Le Comité Syndical du mois d'avril avait souhaité allouer ce marché. Toutefois, au regard du grand nombre de marchés actuellement gérés par le SMO (plus de 25), il est proposé de le décomposer 2 lots : le premier relevant de la stratégie globale et juridique en appui de l'équipe du syndicat et le second lot dédié à la négociation bancaire : gestion de la dette et de la trésorerie notamment.

Marché d'assistance technique :

De même en matière d'assistance technique, il est proposé :

- Un marché d'assistance technique général intégrant le suivi des études, des travaux.
- Un marché de renouvellement coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) qui arrive à échéance en avril prochain.
- Les prestations de test avant travaux concernant l'éventuelle présence d'agents polluants dans les enrobés seront confiés aux entreprises intervenantes.

Monsieur CHUPIN précise par ailleurs que l'équipe technique a suivi avec succès une formation sur l'intervention à proximité des réseaux. C'est donc une façon d'internaliser certaines prestations.

À l'unanimité, les Membres du Comité Syndical autorisent Madame la Présidente à signer les marchés et décide le lancement des consultations publiques.



- **Budget/finances**

Actualisation des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiements prévisionnels annuels (CP) et gestion financière du projet

Madame LUCOT-AVRIL passe la parole à Séverine VOGEL, Directrice Administrative et Financière.

Madame VOGEL indique que le Comité Syndical avait voté le budget primitif 2018 en avril dernier. Or l'avancement de nos projets (Montée en débit, FttH et déploiement en cours), nécessite un ajustement régulier des crédits de paiement prévisionnels annuel pour refléter la réalité et pour conserver une sincérité budgétaire.

Il est donc proposé d'actualiser nos crédits de paiement prévisionnels.

Les actualisations des autorisations de programme (AP) sont consacrées à la réalisation du réseau de collecte, à la desserte en fibre FttH et à la réalisation du programme de montée en débit. Elles visent à tenir compte des réalisations 2017, des prévisions de réalisation 2018 et celles de 2019-2020 qui vont représenter une année importante dans le cadre des travaux du déploiement.

Madame LUCOT-AVRIL aborde ensuite la décision du Département de verser 25 M€ à Seine-Maritime Numérique au titre de sa participation 2018 au programme de travaux FTTH, soit la moitié de la totalité de sa contribution estimée sur la durée du Projet. Cet apport va permettre, à la fois, de faire face dans les mois qui viennent à la forte croissance des dépenses liées au lancement des 2 marchés de Conception/Réalisation, et de réduire les tensions de trésorerie ainsi que le recours à l'emprunt afférent. Mais surtout cela va favoriser l'accélération de la mise en œuvre de la Délégation de Service Public. Il est donc proposé d'incorporer une recette de 25 M€ dans le budget du Syndicat.

Monsieur LUCAS Jean-Pierre : Directeur Général Adjoint du Département ajoute que cela ne retire rien à la participation du Département au fonctionnement du syndicat sur le budget principal et sur les engagements pris par rapport aux emprunts du syndicat.

À l'unanimité, les Membres du Comité prennent acte de la décision du Département de la Seine-Maritime de verser 25 M€ à Seine-Maritime Numérique au titre de sa participation 2018 au programme de travaux FTTH.

Madame LUCOT-AVRIL précise qu'un courrier sera transmis au Président du Département à ce sujet.

Attribution de subventions pour l'installation de kits satellites

Pour rappel cette aide a été mise en place afin de permettre aux habitants de trouver une solution transitoire dans leur accès au haut débit.

L'année dernière avait été évoquée la suspension de cette aide. Cependant certaines parties du territoire demeurant temporairement mal desservies, deux dossiers de demande d'aide ont été transmis au Syndicat, pour un montant respectivement de 381 € et de 65 €.

Les membres du Comité Syndical prennent acte des demandes pour lesquelles les critères d'attribution de la subvention sont remplis, et décident en conséquence l'attribution de l'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite aux bénéficiaires remplissant l'ensemble des critères.

Madame LUCOT-AVRIL précise que les critères d'éligibilité à l'aide avaient été établis pour les territoires qui n'avaient pas opté pour le FttH, Or maintenant la situation a évolué puisque tous les territoires sont concernés par le programme développé par SMN. C'est pourquoi la question de l'arrêt du dispositif d'aide peut se poser.

Madame LUCOT-AVRIL a la volonté de continuer le dispositif jusqu'en 2019. Le temps que la phase travaux démarre et afin de régler une éventuelle situation d'urgence.

Monsieur FAUVEL souhaite que ce dispositif soit maintenu, afin de répondre au mieux, aux demandes des habitants.

Madame GORI-RASSE expose le dispositif à finalité similaire mis en place dans la communauté de communes de Caux Estuaire, en précisant qu'il s'appuie sur la technologie hertzienne. Elle en communiquera le mode opératoire au SMN pour information.

Frédéric DEMAILLY Chef de Projet Aménagement Numérique indique que c'est une question d'appréciation. Depuis le début de l'année 8 dossiers ont été présentés. La difficulté est donc dans l'interprétation du critère. De plus, ce dispositif a été prévu en 2014, la stratégie de déploiement a évidemment évolué depuis.

Madame LUCOT-AVRIL propose de changer le deuxième critère pour 2019 comme suit :
« ne pas être éligible à une connexion très haut débit en 2019 »

À l'unanimité, les Membres du Comité décident, pour l'année 2019, l'actualisation du critère relatif à l'éligibilité à une connexion Internet comme suit : « ne pas être éligible à une connexion très haut débit en 2019 », et autorise Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente aide.

- **Règlement général sur la protection des données (RGPD) : autorisation d'adhésion à l'ADICO**

Madame LUCOT-AVRIL propose d'adhérer à l'ADICO, association émanant du Département de l'Oise et qui a développé depuis plusieurs années expertises et prestations en matière de protection des données personnelles pour les Collectivités publiques. En l'occurrence, l'adhésion permettrait au Syndicat de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation issue du RGPD.

Monsieur DELNOTT, s'interroge sur le contenu de la prestation notamment sur la phase initiale. Un audit est-il prévu ?

Séverine VOGEL précise que l'ADDICO propose effectivement une prestation globale.

Par le biais d'une adhésion à cette association d'un coût de 781.20 €, l'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données,
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour une durée de 4 ans,
- L'assistance technique et l'accompagnement à l'utilisation quotidienne des nouvelles technologies numériques.

À l'unanimité, les Membres du comité décident d'adhérer à l'ADIC, et autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble des conventions relatives aux prestations proposées par l'ADICO.



- **Ressources humaines :**

Renfort temporaire d'activités de la Direction Administrative et Financière

Madame LUCOT-AVRIL précise que dans le cadre du 100 % FttH le Comité Syndical a acté le renforcement des moyens de l'équipe Technique pour faire face au déploiement et à l'accélération du Programme d'ici 2023.

La question se pose donc corrélativement pour le Pôle administratif, dont les effectifs sont constants, alors même qu'on assiste d'ores et déjà à un doublement des écritures comptables entre 2018 et 2017 et que 2019 annonce la mise en œuvre des deux marchés de Conception/Réalisation qui représentent 60% du projet. Le départ en congé maternité de Séverine VOGEL et les difficultés rencontrées pour y pallier sur la base d'un contrat de 4/5 mois s'ajoute au déficit de moyens.

Madame VOGEL indique que le syndicat reçoit environ 150 factures par mois, sans les factures du marché de conception-réalisation qui a été notifié il y a peu. Elle indique également que le renfort temporaire ne contribue pas à l'attractivité de l'annonce.

La délibération proposée est relative à un renfort temporaire. Pour autant, au regard des besoins récurrents du service et compte tenu de la perspective de fort accroissement des activités dès les prochains mois, Madame la Présidente s'interroge sur l'opportunité de la création d'un poste de renfort permanent pour le Syndicat, étant précisé que celui-ci peut être prévu dans le cadre du budget 2018.

Les Membres du Comité Syndical conviennent de doter le SMN des moyens nécessaires au déploiement de ses activités. Madame LUCOT-AVRIL sollicite également les Elus, en vue d'obtenir des profils intéressants.

Les Membres du Comité approuvent la création d'un poste administratif de catégorie B ou C.

Actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Madame VOGEL indique que le comité avait acté en avril dernier la mise en place du RIFSEEP. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour les collectivités territoriales depuis janvier 2017 qui vise à fusionner l'ensemble des primes qui existait aujourd'hui en une prime unique composée de deux parties :

- Les responsabilités exercées sur le poste
- La manière de servir de l'agent.

La délibération proposée complète la première délibération passée en avril afin de préciser des éléments : d'une part, rattacher chaque agent du syndicat à un groupe spécifique et de fonctions, par cadre d'emploi et d'autre part, définir des critères d'évaluation (compétences, responsabilités).

Il est proposé d'adopter ces critères et de tenir compte des sous-critères, notamment les compétences détenues ou acquises par chaque agent sur son poste (autonomie, mobilisation), et qui sont liés à la connaissance de l'environnement, aux relations avec les différents partenaires et à l'approfondissement du savoir de chacun. Cela permet de personnaliser l'évaluation des agents sur leurs fonctions

En ce qui concerne la partie accès sur la manière de servir, c'est un élément facultatif lié à l'implication particulière d'un agent sur une mission spécifique.

En conclusion, cette délibération ajuste le mécanisme d'évaluation des agents et ne modifie pas le régime indemnitaire des agents par un système de prime unique.

Les Membres du Comité approuvent l'actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux agents de Seine-Maritime Numérique.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires : résultats de la consultation et adhésion

En 2017 le Centre de Gestion (CDG) avait sollicité le SMN pour participer à une consultation groupée pour souscrire un contrat d'assurance statutaire permettant de garantir l'employeur par rapport à ses obligations financières pour les agents qui se trouvent en maladie (paiement des frais médicaux par exemple).

Madame LUCOT-AVRIL précise que ce dispositif concerne les agents employés directement par le Syndicat non mis à disposition par le Département. L'objectif recherché ici est l'équité avec les agents du Département.

Séverine VOGEL nous informe que le CDG nous a transmis les résultats de cette consultation, que l'attributaire retenu est CNP ASSURANCES / SOFAXIS et nous propose d'adhérer à ce contrat de groupe. Les conditions rappelées dans le dossier sont : un contrat pour 4 ans, une formule de capitalisation, une franchise de 10 jours pour l'ensemble des agents, un coût variable en fonction des agents (titulaire ou contractuel).

Les Membres du comité décident à l'unanimité de souscrire au contrat de groupe de l'assurance pour risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime et conclu avec l'assureur CNP ASSURANCES / SOFAXIS à compter du 1er janvier 2019, et d'autoriser la Présidente à signer les conventions en résultant et tout acte administratif y afférent.

Protection sociale : complémentaire santé et risque prévoyance

Les collectivités peuvent contribuer au financement des garanties protection sociale complémentaire et garantie prévoyance de leurs salariés. Cette participation n'est pas obligatoire et peut financer une garantie ou les deux.

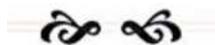
Pour la prévoyance, le CDG nous a informés qu'il souhaite faire une consultation pour un contrat de groupe.

Concernant le risque santé, le CDG n'a pas souhaité mettre en place un contrat de groupe.

Deux possibilités sont donc ouvertes : soit lancer une consultation, soit décider de verser une participation financière aux agents avec des conditions d'éligibilité.

C'est la deuxième solution proposée dans la délibération qui est retenue, soit, opter pour un système de participation en fonction des critères simples (situation familiale, revenu...).

Pour information l'impact budgétaire est de 3 200 € par an.



- **Point d'avancement du projet FTTH**

Madame LUCOT-AVRIL demande à la Direction Technique de faire un point d'avancement du Projet FttH.

Frédéric DEMAILLY entame la présentation sur les actions de Montée en Débit. Il précise que toutes les dates de programmation d'ouvertures sont prononcées par Orange. 38 sites sont ouverts. Les derniers sites de montée en débit le seront avant la fin de l'année. 10 233 foyers sont donc impactés.

Deux inaugurations sont encore prévues, ce jour à Smermesnil et le 5 novembre à Sigy-en-Bray. Le bilan de la montée en débit est donc très positif.

Stéphane GAYANT engage ensuite le point sur l'avancement général des marchés.

Les études sont lancées sur tous les marchés. De manière détaillée le Syndicat sera en mesure de fournir un tableau d'avancement plus précis en 2019. Le tableau récapitulatif présenté permet d'identifier par nœud de raccordement optique (NRO), puis par intercommunalité concernée, la période de début des travaux et celle de début de la commercialisation.

Michaël SAIMAN intervient d'abord sur le marché subséquent 1 sur le périmètre de Caux Seine agglomération. Les 3 NRO sont construits où les opérateurs mettront leurs équipements actifs. Le réseau de collecte est train de se construire avec SFR. Les actions sont lancées, le premier central de Caudebec-en-Caux est déjà raccordé et il reste à mettre en place ceux de Lillebonne et Bolbec. Les travaux sont donc en cours avec un objectif d'une collecte effective avant la fin de l'année.

Concernant les armoires de rue, 18 sont déjà déployées avec une nouvelle vague de déploiement prévue en fin d'année.

Madame LUCOT-AVRIL indique que l'adressage des communes est très important. Il conditionne la connexion des habitants ; il faut un adressage précis et exact dans le cadre du déploiement.

Monsieur GARAND apporte une précision concernant la commune nouvelle de Saint-Martin-de-l'If. Il indique avoir travaillé en collaboration avec La Poste afin de mettre à jour les bases adresses, mais celle-ci ne semble pas avoir remonté le fichier.

Michaël SAIMAN remercie les communes d'avoir répondu aux demandes du SMN concernant les problèmes d'adressage. Maintenant le SMN doit travailler sur une méthodologie concernant les solutions proposées (la création d'une adresse par exemple).

Monsieur GARAND souhaite intervenir sur un courrier reçu chez les habitants par l'entreprise Axione concernant le déploiement en façade.

Michaël SAIMAN précise que ce courrier n'a pas été validé par le Syndicat ; il demande une copie du courrier et fera un point avec l'entreprise concernée.

Sur le Marché subséquent N°2, le Syndicat a construit 1 NRO et pour le déploiement des plaques, l'entreprise accélère de façon significative.

Pour le Marché subséquent N°3, les déclarations préalables ont été déposées en Mairie pour l'implantation des NRO. Les études d'exécution sont en cours par le titulaire du marché de travaux

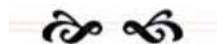
Etienne DESMET intervient pour la présentation du marché de conception-réalisation lot Ouest (MS4). Pour rappel, les 3 entreprises attributaires se sont réparties géographiquement les plaques NRO. Au niveau de l'avancement, le Schéma d'ingénierie est réceptionné (juillet), le lancement du marché avec les EPCI a été effectué le 19 septembre, le Relevé de Boite aux Lettres a été fait sur tout le territoire et la Phase APS est lancée.

Pour le marché subséquent N°5, le groupement Axione-Résonance-Bouygues Énergie et Services travaille sur ce périmètre. Ce groupement avance de façon satisfaisante, les études étant en cours de finalisation.

Monsieur CHUPIN intervient au sujet des interactions nécessaires avec les territoires. Il rappelle, au-delà des échanges, que les collectivités ont un rôle actif dans la mise en œuvre des travaux (déclarations, autorisations, permissions de voirie ...). Une plaquette dédiée à leur intention est distribuée aux Membres du comité.

D'autres réunions sont à venir dans les intercommunalités au fur et à mesure de l'avancée des projets.

Madame LUCOT-AVRIL souhaite faire un rappel sur la communication, le SMN travaille avec Connect76 sur un mode de communication le plus adéquat possible en tenant compte du calendrier de déploiement.



Madame la Présidente remercie les membres du Comité Syndical pour leur participation à cette séance.

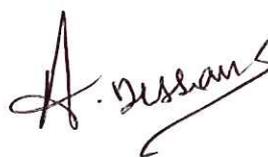
L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 12H30

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT-AVRIL

La Secrétaire de séance,



Annic DESSAUX